Image not found or type unknown

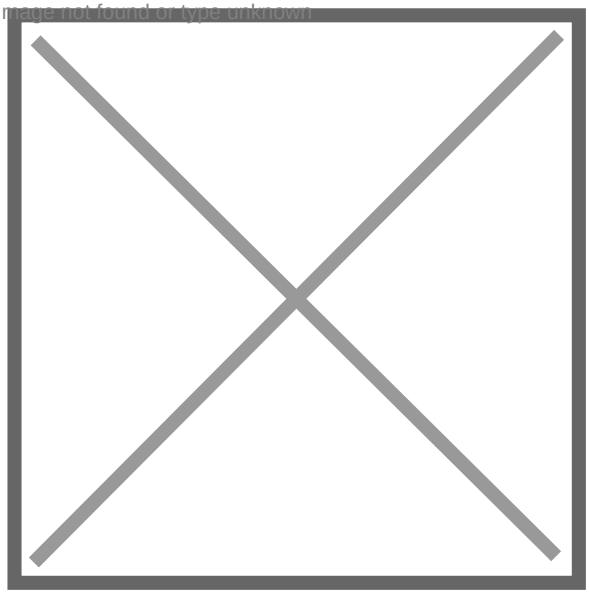

Astreinte de service logistique non abordee en entretien

Par **georgida**, le **05/12/2013** à **14:32**

[smile36]
Bonjour à vous tous,

Suite à une candidature spontanée, une entreprise m'a
contacté pour un poste à prendre très rapidement.
Entretien plutôt concentré mais rapide le mardi 27 Nov, prise de poste le lundi suivant 03 Déc 2013.
Convenons d'un CDD 6 mois, avec une formation de 3 semaines, à ce jour 6Déc, contrat non encore établi cause
un surcroit de travail....
Ce poste d'assistant implique un portable de fonction,
branché nuit, jour,congés et week end. Ceci n'avait pas
été présenté lors de l'entretien.
Est ce quelqu'un connaît les règles d'une telle astreinte,permanente en somme ?
J'attends les réponses de votre part, si vous pouvez
m'éclairer, car après 3 ans de chomâge et de galère, je
ne voudrai pas faire de faux- pas dans mes démarches.

Merci beaucoup

Par **moisse**, le **05/12/2013** à **18:33**

Bonsoir,
Le temps d'astreinte n'est pas du temps de travail effectif, selon la législation française, actuellement contraire à la règle européenne.
Mais la jurisprudence tend vers l'harmonisation, en considérant qu'une astreinte continue ne permet pas au salarié de bénéficier de son repos hebdomadaire.
J'ai eu ce problème à l'envers, mais j'ai rarement obtenu des réponses lors de mes appels téléphoniques.
Il est difficile de prouver que le salarié a volontairement omis de répondre ou de rappeler.
En outre le temps d'astreinte doit faire l'objet d'une compensation en matière de rémunération, et le décompte des temps d'astreinte doit être intégralement repris sur un relevé mensuel.

Par **georgida**, le **05/12/2013** à **19:48**

Bonsoir Moisse,
Merci d'avoir pris le temps de me répondre.
Je n'ai pas été avisé de cette astreinte par le recruteur, j'ai une formation de 3 semaines et dès le 1er soir ,le portable de fonction m'a été remis..alors que je prends à
peine connaissance des services.
Un CDD de 6 mois a été verbalement avancé, avec un salaire au smic , sans mention d'astreinte, ni d'indemnité.Ce contrat n'est toujours pas prêt 4 jours après ma prise de poste.Que dois jeen conclure ?
J'apprends aussi que la boite ferme du 21DEc au 05 janv
inclus, ceci ne m'avait pas été précisé non plus.
Sans ancienneté, je suis donc sans solde durant cette
période, dois je néammoins accepter l'astreinte durant cette période, alors que je ne serai pas payé.
Mon contrat court,mais sans solde,et je reprends le06
janvier comme tout le monde.
Après 3 ans de chomâge, je suis perdu dans ces dispositions imposées.

Merci mille fois pour les réponses si précieuses.
Salutations

Par **moisse**, le **06/12/2013** à **10:09**

Bonjour,
Vous avez parfaitement mis le doigt sur les problèmes et le traitement tout à fait irrégulier qui vous est réservé.
Je sais ce qu'il en est de ce genre d'astreinte, toutes les nuits on est réveillé par un chauffeur victime d'un incident technique ou commercial.
Je comprends parfaitement vos hésitations après un long chômage, d'autant que ce nouvel emploi peut déboucher sur un CDI dans cette entreprise ou une autre connue à cette occasion.
Et qu'il est plus facile de retrouver du travail lorsqu'on est en fonction qu'au chômage.
C'est pourquoi dans un premier temps il faut subir pour apprécier l'entreprise, déterminer

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

l'étendue de cette astreinte et aviser par la suite.
Ce n'est pas un conseil juridique mais pratique.

Par **georgida**, le **07/12/2013** à **15:01**

Bonjour Moisse,

Comme dans la fable "le chêne et le roseau",où Jean de la
Fontaine disait déjà "le roseau plie mais ne rompt pas",
j'ai compris le message,moi,le petit CDD je vais courber le dos et persévérer face à
l'entreprise qui fait uniquement ce qu'elle veut, en toute irrégularité; mais
sa force réside dans le fait qu'à la porte il y a 3 millions de demandeurs d'emploi..
Je vais tenter de retenir l'encouragement lancé, même si
c'est plutôt dur de travailler comme un malade le jour,en sachant qu'à 18h je rentre chez moi
tout en restant branché "boulot" jusqu'au lendemain matin, tout frais et dispo au
bureau.....AUCUNE DECONNEXION et sans reconnaissance...
Je ne sais combien de temps je vais pouvoir tenir,
mais je vais essayer..
Merci pour m'avoir "boosté" , pourvu que ça dure.
Je te suis reconnaissant Moisse,
encore merci d'avoir répondu,
ne serait que pour ça, je dois viser plus loin..
BYE BYE et bon week end -- sans astreinte ni contrainte ---

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés